2^{nde}

LATIN Enseignement optionnel

Objectifs

Tout en développant leurs compétences de lecteurs, le latin doit permettre aux lycéens de :

- se situer dans l'histoire pour comprendre les événements et idées d'aujourd'hui,
- mieux comprendre et maîtriser, en l'enrichissant, leur langue maternelle par l'étymologie et par la traduction, comme par la comparaison avec les autres langues, romanes en particulier,
- mieux maîtriser les formes de discours,
- former leur capacité à **argumenter** et à **délibérer** par l'approche des **modes de pensée antiques** politiques, religieux et philosophiques,
- développer leur capacité d'imaginer par la connaissance des mythes, des représentations de l'Antiquité et des différentes formes de l'art antique.

Méthodes et compétences

L'objectif est d'**explorer une langue et une civilisation anciennes** en s'exerçant à la traduction écrite, à l'étude de textes littéraires ainsi que de documents historiques ou artistiques.

Les **compétences développées en latin** permettent d'approfondir d'abord l'enseignement du français, mais aussi de l'histoire, de l'enseignement moral et civique, de la philosophie, des arts (architecture, sculpture, peinture, etc.) et des sciences.

Pour quels élèves?

Le latin est ouvert aux élèves ayant suivi le latin au collège ainsi qu'aux grands débutants.

Le lycéen latiniste est curieux de comprendre les origines ainsi que l'évolution de notre civilisation et des civilisations méditerranéennes.

Parmi ses **goûts** : l'histoire, la littérature, les langues, les arts, les sciences humaines. Ses **compétences et qualités** (acquises ou qui se trouveront renforcées) : la curiosité, l'ouverture d'esprit, la rigueur.

Modalités d'enseignement et d'évaluation, poursuite d'études

Pour le baccalauréat :

- enseignement de spécialité (au lycée Berthollet), ou
- enseignement optionnel.

L'enseignement optionnel de latin est évalué au baccalauréat comme tous les autres enseignements optionnels, c'est-à-dire que dans le cadre du contrôle continu, les moyennes annuelles des options suivies sur l'ensemble du cycle terminal (première et terminale) sont considérées à hauteur de 4 coefficients, qui viennent s'ajouter aux 100 coefficients communs du baccalauréat. Les notes que l'élève a obtenues dans cet enseignement optionnel sont considérées dans leur intégralité.

<u>Après le bac</u> : option obligatoire dans certaines **classes préparatoires** aux grandes écoles, épreuve de latin aux concours d'entrée dans des formations liées aux **musées** et aux **métiers du patrimoine**.

<u>Perspectives professionnelles</u>: outre ses apports culturels et linguistiques nécessaires à l'étude des langues vivantes européennes (**métiers du tourisme**, **traducteurs**, **interprètes**...) et aux **métiers de l'enseignement ou du journalisme**, le latin sera **un atout dans les domaines du médical et du paramédical comme dans ceux du droit ou de l'histoire**.